

Handicapés : un programme national pour l'accessibilité

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-06-2012 01:11:27

La ministre de la Solidarité, de la famille, de la femme et du développement social a procédé mardi à Rabat au lancement du programme national d'accessibilité, un ensemble de mesures pratiques destiné à faciliter aux personnes à mobilité réduite l'accès aux lieux publics et aux moyens de transport.

Au cours de la cérémonie de lancement de ce projet financé au moyen d'un don japonais de 3 millions de dollars et soutenu par la Banque mondiale, Bassima Hakkaoui a précisé qu'il fait partie de l'ensemble des mesures arrêtées dans le cadre de l'insertion des handicapés, « condition essentielle à la réalisation de l'équité sociale ».

Elle a annoncé qu'un premier dans cette direction a été franchi avec le choix de Marrakech comme ville-pilote pour l'accessibilité dans les lieux publics et les transports.

Cette ville a reçu 280000 dollars pour mener à fin janvier 2013 un programme visant à mettre administrations et organismes prestataires de services à la portée des « citoyens à besoins spécifiques ».

La ministre a déclaré que l'expérience qui est en cours à Marrakech sera étendue à d'autres villes et que dans cette perspective des études de faisabilité ont débuté à Casablanca, Rabat, Tanger et Oujda.

Bassima Hakkaoui qui n'a pas donné de détails sur la population cible a affirmé que le programme d'accessibilité est un élément déterminant de l'équité sociale dont le Maroc a fait un principe de gouvernance.

Au demeurant, a-t-elle précisé, il est inconvenant que le Royaume Qui a adhéré à la convention de l'ONU sur les droits des handicapés et qui a signé son protocole facultatif reste en retrait sur une question aussi essentielle aux droits des gens.

La ministre qui a regretté que le bâtiment et l'agencement des villes ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de larges couches de la population a lancé un appel aux promoteurs afin qu'ils incluent la dimension accessibilité dans leurs projets.

Beaucoup d'entre eux ne sont pas attentifs à cette exigence et l'absence de cadre légal général n'excuse pas ce manquement, a-t-elle déclaré en substance.

La ministre qui a appelé à combler ce vide juridique a annoncé son intention de mener campagnes pour sensibiliser les différents intervenants dans le bâtiment, la société civile et les collectivités locales au devoir de « faire une place aux personnes à mobilité réduite dans la vie de la communauté ».

Elle a estimé que l'une des toute premières mesures sur cette voie est de normaliser les critères de l'accessibilité afin qu'ils soient les mêmes partout et d'en propager la culture et la pratique au moyen de guides et de prospectus diffusés à grande échelle.

Menara.ma